



Compte sur banque en ligne non clôturé

Par **jitter**, le **21/02/2021** à **21:07**

bonjour,

Je possédais un compte courant auprès d'une banque en ligne.

N'en étant plus satisfait, j'ai mis mon compte à zéro (par virement vers ma banque) et je leur ai adressé une lettre pour en demander la clôture.

Or 5 ans plus tard, je reçois un courriel de cette banque en ligne me disant que cela fait longtemps que je ne me suis connecté à mon compte !

Effectivement , je constate que le compte est toujours accessible en entrant l'identifiant et le mot de passe et il est bien à 0

Ils n'ont donc pas procédé à sa clôture .

Peuvent ils me réclamer une pénalité poiur compte inactif ?

Par **Tisuisse**, le **22/02/2021** à **05:43**

Bonjour,

NON, et c'est même une procédure utilisable par la clientèle pour éviter les frais de clôture de compte : mettre son compte à zéro et ne plus l'utiliser durant des années, la banque sera bien obligée, tôt ou tard, de fermer ce compte qui lui coûte plus cher qu'il ne lui rapporte.